



# Guide méthodologique pour la certification de personnes

# TABLE DES MATIÈRES

I. POURQUOI CE GUIDE ?	7
II. QU'EST CE QU'UNE CERTIFICATION DE PERSONNES ?	8
III. MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE	10
IV. PROCESSUS DE CERTIFICATION	12
V. COMMENT S'INSCRIRE À UNE CERTIFICATION DE PERSONNES	14

**Publié par**  
Deutsche Gesellschaft für  
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sièges de la société  
Bonn et Eschborn, Allemagne

Bureau de la GIZ à Tunis  
B.P. 753 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie

T + 216 71 967 220  
F + 216 71 967 227

E [info@giz.de](mailto:info@giz.de)  
I [www.giz.de/tunisie](http://www.giz.de/tunisie)

**Projet**  
Appui à la promotion de l'efficacité énergétique en Tunisie (APEET)

**Auteur**  
Rym NAFTI

**Conception**  
Com'In, Tunisie

**Crédits photos**  
@GIZ, @freepik

**Sur mandat du**  
Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)  
I [www.bmz.de](http://www.bmz.de)

La GIZ est responsable du contenu de cette publication.

Tunisie, Février 2022

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

**ANME** Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie

**APEET** Appui à la Promotion de l'Efficacité Energétique en Tunisie

**GIZ** Agence de coopération internationale allemande pour le développement

**INNORPI** Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle

## I. POURQUOI CE GUIDE ?

Ce guide est destiné à l'ensemble des acteurs du domaine de la maîtrise de l'énergie. C'est un document élaboré pour accompagner les professionnels souhaitant se faire certifier avec une reconnaissance nationale et internationale.

La méthodologie proposée a été élaborée et expérimentée au cours du programme Appui à la Promotion de l'Efficacité Energétique en Tunisie (APEET), soutenu par une agence de la coopération allemande au développement (GIZ) et l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie (ANME) et ce, pour appuyer l'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle (INNORPI). L'objectif de cette certification est de développer et maintenir les compétences des professionnels du domaine de la maîtrise de l'énergie.

## II. QU'EST CE QU'UNE CERTIFICATION DE PERSONNES ?

La certification de personnes est devenue un élément important de vérification des compétences des professionnels toujours plus mobiles, soulignant la valeur de certificats de compétences reconnus par le secteur privé et valables au-delà des frontières nationales. Cette certification atteste des compétences techniques individuelles et garantit le respect des normes internationales. Elle permet l'exportation du savoir-faire tunisien et l'amélioration de la compétitivité ainsi que de la qualité des services dans le domaine de la maîtrise de l'énergie.

En réponse à ce besoin, la GIZ Tunisie, conjointement avec l'ANME, et l'INNORPI ont lancé en 2018 la première certification de personnes en Tunisie conformément à la norme ISO 17024 relative aux exigences générales pour les organismes de certification procédant à la certification de personnes.

## III. MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE

Le développement du programme des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en Tunisie entraînera la création d'emplois et favorisera l'émergence de nouvelles filières industrielles et technologiques au niveau national. En conséquence cela entrainera le besoin en compétences qualifiées pour les métiers de l'énergie durable.

Aujourd'hui, les professionnels recourent à la certification pour démontrer qu'ils possèdent les connaissances, les compétences, qualifications et aptitudes nécessaires pour accomplir leur travail. L'accréditation de programmes selon ISO/CEI17024 permet d'accroître le potentiel d'équivalence pour faciliter la reconnaissance et l'acceptation aux niveaux national et international des certificats d'aptitude professionnelle et des organismes de certification qui les délivrent.

Suite à une étude réalisée par la GIZ sur le potentiel de la certification de la formation continue en Tunisie et en particulier de la formation dans le domaine de maîtrise de l'énergie, il a été recommandé de suivre la ligne directrice d'une norme internationale ISO 17024 pour garantir une qualité standardisée et permettre une surveillance adéquate des compétences.

Un accompagnement technique de plus de 2 années de l'INNORPI à la mise en place du système de certification de personnes conformément à la norme d'accréditation ISO 17024 a été réalisé avec des actions de formation sur la norme, la constitution d'un comité restreint formé des membres de l'INNORPI, ANME et GIZ pour travailler sur les documents et procédures du système.

Des batteries d'examens ont été développées par les démultiplicateurs du métier (formateurs de formateurs identifiés).

Des conventions de collaboration ont été signées avec des centres d'examens sélectionnés selon des critères bien définis suite à un appel à candidature.

Une plateforme informatique « CertPerso » de gestion de la certification a été développée pour gérer les demandes de certification et permettant le passage de l'examen théorique et la génération du certificat en ligne garantissant ainsi l'impartialité, la confidentialité et la transparence.



Une salle d'examen a été aménagée et équipée à cet effet au sein de l'INNORPI permettant au candidat le passage de l'examen en ligne.



Aujourd'hui, en expérimentant le processus mis en place, 3 examens pilotes du métier « Installateurs-Mainteneurs des systèmes photovoltaïques raccordés au réseau » ont été réalisés et 18 candidats ont été certifiés. Ce processus a été testé sur un cursus de formation devenu obligatoire depuis 2017 par l'Agence Nationale de la Maitrise de l'Energie (ANME) pour l'obtention de l'éligibilité d'exercice de l'installateur.

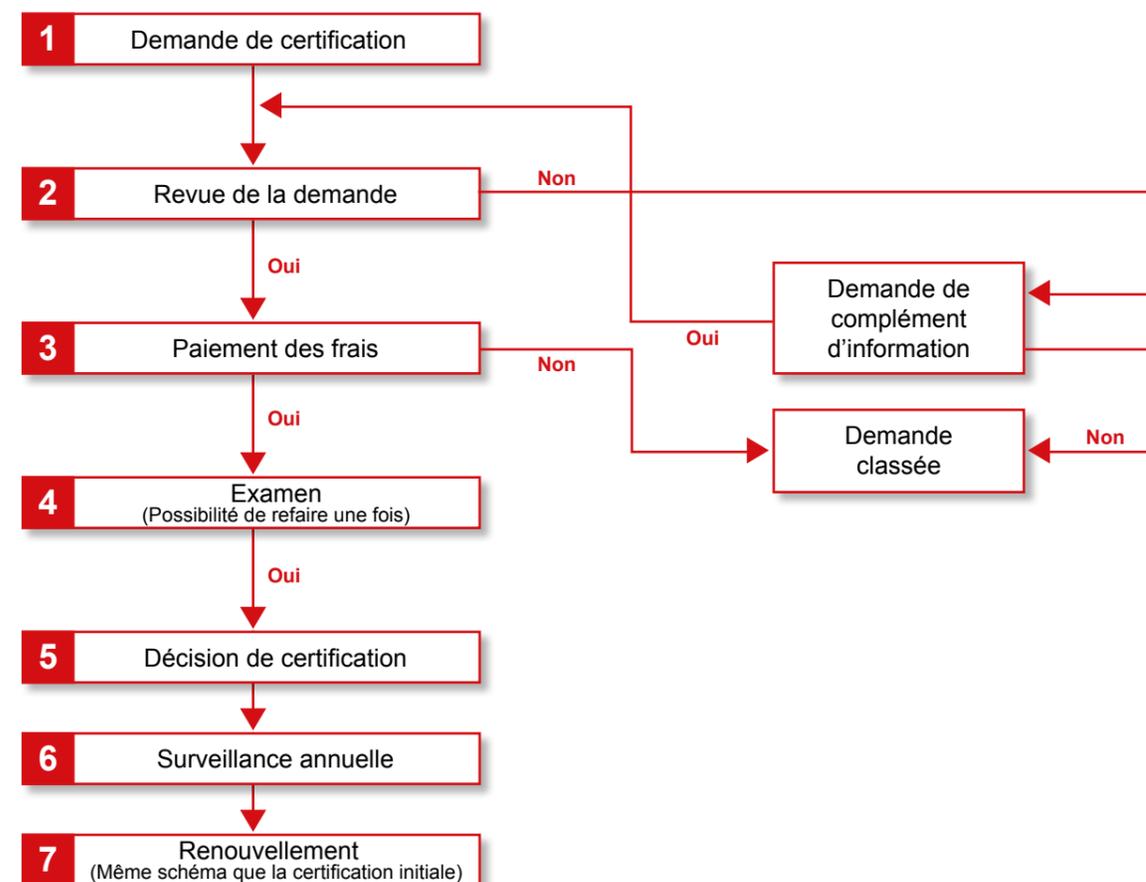
En parallèle, un processus d'accréditation par un organisme international a été entamé qui a pour objectif la reconnaissance internationale du certificat permettant aux professionnels d'accéder aux marchés internationaux.



Réalisation de la partie pratique d'un examen

## IV. PROCESSUS DE CERTIFICATION

Les étapes de certification de personnes sont décrites dans les étapes suivantes :



**Réception et revue de la demande de certification :** Toute demande de certification de personnes doit parvenir à l'INNORPI via la plateforme « Certperso ».

La revue de la demande est réalisée à l'INNORPI en vérifiant les critères de recevabilité de la demande qui sont indiqués dans le dispositif particulier de certification de personnes de chaque métier. Dans le cas où la revue est concluante, le candidat doit procéder au paiement des frais de certification conformément aux conditions commerciales de l'INNORPI.

**Certification Initiale :** Si la revue est satisfaisante, le candidat est convoqué pour passer l'examen théorique à l'INNORPI. En cas de réussite, le candidat est convoqué pour passer l'examen pratique, le cas échéant, dans l'un des centres d'examens conventionnés par l'INNORPI.

Le candidat a la possibilité de refaire l'examen une fois, sinon il est retiré du processus de certification.

**Décision de la certification :** La décision de certification est prise par le directeur général de l'INNORPI sur avis du comité de certification.

Le registre des personnes certifiées est alors actualisé au niveau du site web de l'INNORPI.

**Surveillance de la certification :** Une surveillance de la certification est réalisée tout au long du cycle de la certification.

La certification est maintenue suite à la vérification et validation des preuves de maintien fournies par les personnes certifiées, indiqués dans le dispositif de certification de personnes.

**Renouvellement de la certification :** Le processus de renouvellement de la certification est identique à celui de la certification initiale et doit être déclenché avant l'expiration du certificat, qui est valable 3 ans.

Le candidat doit passer l'examen de renouvellement de la certification de la même manière que la certification initiale.

Une décision de renouvellement de la certification est prise par le directeur général de l'INNORPI après avis du comité de certification en se basant sur les résultats de l'évaluation du processus de renouvellement et du retour d'information des parties intéressées pertinentes.

## V. COMMENT S'INSCRIRE À UNE CERTIFICATION DE PERSONNES

Pour s'inscrire le candidat doit déposer la demande de certification via la plateforme « CertPerso » : <https://intranet.innorpi.tn/certperso#/inscription>

Le candidat doit créer son compte et s'y connecter. Il dépose son dossier de candidature en suivant toutes les étapes indiquées ci-dessous. Le candidat est informé par e-mail et via son espace personnel de la recevabilité de sa candidature.

Listes des certifications de personnes

Mots clés

ID	Certification	Description	Actions
1	Installateur-mainteneur des systèmes photovoltaïques		<a href="#">S'inscrire</a>

Total 1 10/page < 1 > Go to 1

Le candidat renseigne les champs suivants pour les dossiers formel et technique :

## Dossier formel

## Dossier technique

Après le paiement des frais de certification indiqués dans le dispositif particulier de certification, le candidat est convoqué pour passer l'examen théorique en ligne.

L'examen est sous forme d'un QCM qui comporte 40 questions.

Puis le candidat doit accepter les conditions et les règlements de l'épreuve.

Conditions et règlements proposés de l'épreuve !

<b>Durée de l'épreuve théorique</b>	<b>1H</b>
Nombre de questions	40 Questions
Conditions de réussite	Avoir plus de 70 % (session pilote) Et pour les modules 6 et 8, il faut avoir 50% de s bonnes réponses
Comment réussir	Bien lire toutes les questions Il n'y a qu'une bonne réponse par question. Il est indispensable de justifier votre réponse, si il y a des pointillés en face des réponses proposées (sinon le point est perdu) ---> à discuter avec l'équipe
Matériels nécessaires	Une calculatrice vous sera fournie
Matériels interdits	Téléphone /Smartphone/ordinateur/tablette doivent être remis à la personne chargée de la surveillance de l'épreuve, avant le début de l'épreuve.

En appuyant sur **Accepté**, vous acceptez nos Conditions générales.

**Accepté**

Une décision de renouvellement de la certification est prise par le directeur général de l'INNORPI après avis du comité de certification en se basant sur les résultats de l'évaluation du processus de renouvellement et du retour d'information des parties intéressées pertinentes.

Après avoir passé l'examen en ligne, le résultat s'affiche instantanément au candidat.

Après la décision du comité de certification, le candidat peut télécharger son certificat via son espace personnel dans la plateforme « CertPerso ».

#### Surveillance de la certification

Tout candidat est amené à apporter des preuves de travaux réalisés durant l'année ayant suivi sa certification ainsi que d'autres documents suivant la certification à laquelle il a adhéré pour le maintien de sa certification. La certification est maintenue suite à la vérification et validation des preuves de maintien fournies, indiqués dans le dispositif de certification de personnes.

Cette surveillance de la certification est réalisée tout au long du cycle de la certification.

#### Renouvellement de la certification

Une fois que le délai de la certification arrive à échéance, le candidat devra procéder au processus de renouvellement de la certification qui est identique à celui de la certification initiale et devra être déclenché avant l'expiration du certificat.

Le candidat devra passer l'examen de renouvellement de la certification de la même manière que la certification initiale.

**Publié par**

Deutsche Gesellschaft für  
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sièges de la société  
Bonn et Eschborn, Allemagne

Bureau de la GIZ à Tunis  
B.P. 753 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie

T + 216 71 967 220  
F + 216 71 967 227

E [info@giz.de](mailto:info@giz.de)  
I [www.giz.de/tunisie](http://www.giz.de/tunisie)

**Projet**

Appui à la promotion de l'efficacité énergétique en Tunisie (APEET)

**Auteur**

Rym NAFTI

**Conception**

Com'In, Tunisie

**Crédits photos**

@GIZ, @freepik

**Sur mandat du**

Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)  
I [www.bmz.de](http://www.bmz.de)

La GIZ est responsable du contenu de cette publication.

Tunisie, Février 2022

